

L'hon. M. LAPOINTE: Je le savais, et je suis bien aise que cette conférence ait été proposée et qu'elle doive avoir lieu.

L'hon. M. CAHAN: En attendant, l'honorable député devrait mettre ses talents à profit en faisant l'éducation de notre propre province de Québec.

L'hon. M. LAPOINTE: Je remercie mon honorable ami de son observation flatteuse, et si j'ai le même succès là qu'ailleurs, il est possible que nous en arrivions à une heureuse conclusion. Voici ce que j'ai à dire au sujet de la suggestion de mon honorable ami. J'ai lu plusieurs articles et ouvrages sur la question que nous discutons, leurs auteurs favorisant les changements qui ont été effectués ou bien ne les approuvant guère. J'ai toujours constaté que lorsqu'il s'agit de chercher à obtenir le droit de modifier la constitution du Dominion, et peut-être aussi lorsque la question des appels au Conseil privé est discutée, les adversaires du changement mettent toujours de l'avant le nom de la province de Québec comme étant leur dernier boulevard et leur suprême sauvegarde contre toute innovation. Puis-je répéter ce que j'ai déjà dit au Parlement? Je ne crois pas que les droits des minorités du pays soient liés à la situation légale telle qu'elle existe maintenant. Nos ancêtres ont lutté pour obtenir le gouvernement responsable. Ils se sont efforcés de développer le Canada comme nation sous le drapeau britannique, et je ne pense pas qu'ils aient jamais songé qu'un statut d'infériorité coloniale fût nécessaire pour la sauvegarde de leurs droits. Je ne le crois pas, et j'ai été heureux, l'autre jour, monsieur l'Orateur, de dire que vous conveniez avec moi que la meilleure sauvegarde des droits de la minorité réside en eux-mêmes plutôt qu'en quelque autorité extérieure. Je suis d'opinion que les Canadiens français, en général, dans Québec comme dans les autres provinces, ne seraient pas à jamais satisfaits d'une situation qui les assujettirait à un autre pouvoir en dehors du territoire du Canada. Je n'exprime rien de neuf. J'ai déjà manifesté mes opinions à cet égard à la Chambre et dans la province de Québec. Je me rappelle avoir adressé la parole devant un nombreux auditoire au Cercle universitaire de Montréal. Il y avait là un grand nombre d'hommes de profession et d'étudiants, et j'ai exprimé les mêmes vues qu'en ce moment, et j'ajouterai qu'elles ont été appuyées sans réserve par cet auditoire. Je pense donc qu'il est possible de nous entendre à ce sujet.

Je conviens avec mon honorable ami le secrétaire d'Etat (M. Cahan) que la confé-

rence sera en face d'une tâche difficile, mais je pense qu'une entente est possible et que nous trouverons des sauvegardes aussi fortes que celles d'aujourd'hui afin d'apaiser les craintes que les minorités peuvent avoir en ce qui concerne leurs droits.

L'hon. M. CAHAN: Que mon honorable ami me permette de lui dire que j'ai lu et relu plusieurs fois sa conférence devant le Cercle universitaire et que, d'après mes renseignements, je croyais que les applaudissements de l'auditoire avaient été un hommage rendu à l'éloquence de l'honorable député plutôt qu'une approbation de ses idées.

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis touché des bienveillantes paroles de l'honorable député, mais je l'assure que mon auditoire appuyait plutôt la substance de mes observations et les idées que j'ai énoncées, car mon éloquence laissait fort à désirer, en vérité.

Comme je viens de le dire, ce sera un travail ardu, et je crois aujourd'hui, comme à l'époque où mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a proposé la résolution que l'on sait, que je pourrais fort bien exhorter tous ceux qui s'intéressent à ces questions d'étudier les sujets qui vont être présentés à cette conférence. Ce sont des questions d'un profond intérêt pour tous les Canadiens, et tous devraient exprimer d'une manière ou d'une autre ce qu'ils en pensent, et aider autant que possible mon très honorable ami le premier ministre, ses collègues et ceux qui prendront part à la conférence à dégager les conclusions qui seront adoptées.

A la question de l'égalité de statut, se rattache celle de l'évocation au Conseil privé. Il en est qui croient que le recours à ce tribunal ne concorde pas avec l'égalité parfaite. Cette situation, je le répète, est de notre propre et libre vouloir. A la conférence de 1926, comme aux autres conférences, la métropole a clairement fait comprendre qu'il appartenait aux nations sœurs dans l'empire de régler elles-mêmes cette question. Je sais qu'en Canada un élément considérable tient à ce recours, tandis que d'autres pensent autrement. Pour moi, sans pousser à l'extrême, ni vouloir imposer mes vues, je suis d'avis que si les Canadiens peuvent légiférer avec compétence ils doivent également être en état d'interpréter les lois. Dire que notre Cour suprême manque de l'autorité nécessaire pour inspirer la confiance aux plaideurs me semble amoindrir nos hommes de loi et notre magistrature. Et si c'est vraiment la raison, à tout prix, faisons-la disparaître; voyons à choisir pour juges les plus hautes compétences. Mais, je le répète de nouveau, cette situation est entièrement de notre fait. Je crois que nous pou-